

19 novembre 2008

**Synchronisation RN-BCSS
Situation – Comité des utilisateurs:
19 novembre 2008.**

C.ROUMA

► Synchronisation RN - fichiers des radiés de la BCSS: état de la situation.

Pour mémoire.

- Depuis le 6 décembre 2007 : envoi hebdomadaire des fichiers de mutations par la BCSS (chaque jeudi) - initialement annoncé en octobre par la BCSS;
- A partir du 1/10/2007 : mise en œuvre par la BCSS d'une politique plus stricte au niveau des mises à jour par les organismes.

La demande de mise à jour doit être accompagnée des documents probants : la cellule BCSS peut refuser la mise à jour.

► Evolution: situation au 1/11/2008

- Depuis novembre 2007, le RN ne reçoit plus que les mises à jour pour lesquelles les documents sont acceptés par la cellule BCSS. Ces documents sont scannés et envoyés au RN avec les mutations.
- La procédure de transmission des pièces justificatives aux communes et de suivi par les délégations régionales vient d'être standardisée et formalisée afin d'éviter des interprétations divergentes des résultats .

Effet positif: plus de célérité au niveau de la vérification des TI 040-046.

- Constats : la majorité des mutations transmises par la BCSS concerne des décès: 1183 sur un total de 1413 informations BCSS injectées dans les dossiers RN. Par contre, on ne relève que 11 informations provenant de la BCSS portant sur la résidence (et l'adresse).

► Situation au 1/11/2008

- Nombre de dossiers envoyés par la BCSS: 1576
- Nombre de dossiers en ordre (les mises à jour communiquées ont été introduites au RN) : 916 (soit 58%)

► Identification des personnes: documents probants

- Un groupe de travail composé des représentants de la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale, du Registre national, de l'Office des étrangers, du SPF Affaires étrangères et de la Commission de la Protection de la Vie privée a été mis en place en juin 2008 afin de tenter d'établir pour les principaux types d'information d'identification des personnes, les documents justificatifs pouvant être pris en considération pour l'enregistrement ou la mise à jour de ces données.
- Un groupe restreint a travaillé sur une proposition de tableaux de référence mais s'est heurté au fait qu'en matière de sécurité sociale, on prend en considération des documents (formulaires européens, documents émanant des institutions de sécurité sociale) qui ne répondent pas aux normes fixées par le code civil et le code de droit international privé.
- Piste de solution: création d'un type d'information permettant d'enregistrer la base sur laquelle l'identité a été enregistrée en ce qui concerne les étrangers.

► Identification des personnes: documents probants: projet de classement

	Naissance	Sexe	Nom et prénoms	Décès	Nationalité	Mariage	Cohabitation légale	Divorce ou annulation
--	-----------	------	----------------	-------	-------------	---------	---------------------	-----------------------

Documents fiables émis par l'Etat belge

ACTES

JUGEMENTS

DOCUMENTS d'IDENTITE

AUTRES DOCUMENTS DELIVRES PAR UNE AUTORITE BELGE

ACTE REGLEMENTAIRE A PORTEE INDIVIDUELLE

Documents fiables émis par une autorité étrangère

ACTES

JUGEMENTS

DOCUMENTS D'IDENTITE OU DE SEJOUR

DECISION D'UNE AUTORITE PUBLIQUE

Documents moins fiables émis par une autorité étrangère

ACTES

JUGEMENTS

DECISION D'UNE AUTORITE ETRANGERE

DOCUMENTS , FORMULAIRES ET ATTESTATIONS

En matière de sécurité sociale

Documents de demande de pension provenant de l'ONP

Documents rédigés sur la base de conventions bilatérales entre la Belgique et d'autres pays

Formulaires européens de type E

Attestations provenant d'institutions de sécurité sociale étrangères

Autres

Documents émanant de postes diplomatiques ou consulaires étrangers

► Synchronisation des dossiers des radiés d'office pour la période précédant le début de l'opération de synchronisation

- La synchronisation a démarré en novembre 2007 (à partir de ce moment les pièces justificatives sont chaque fois transmises par la BCSS).
- Proposition formulée lors de la dernière réunion de coordination RN-BCSS: les dossiers qui ont fait l'objet de mutations dans le fichier des radiés de la BCSS avant cette date et pour lesquels une pièce justificative est disponible seraient communiqués selon la même procédure; une analyse de faisabilité est en cours au niveau de la BCSS.

